



Probleme de responsabilité civile

Par alinaska

Bonjour,
je vient de rendre mon appartement , donc je n'ai plus d'assurance a responsabilité civile .je suis donc de retour chez mes parent depuis un an d'absence. je n'ai pas de voiture . j'ai eu un souci avec des connaissance qui mon confier leur maison pour leur vacance je n'ai pas été beaucoup sur place mais j'y est amener mon chat et il a fait c'est griffe sur le canapé il veulent donc que je rembourse les réparations je sais que sa peut passez avec une assurance RS puis je bénéficié de la RS du foyer de mes parents cela fait 2 mois que j'y suis retournée .
Je suis salarié dans une entreprise dans le rhone et je vais changer pour la drôme dans 2 semaine et vivre chez mes parents pour un long moment .

Et si non es que je peut dire que le chat appartient a mes parents ?
Merci de me repondre au plus vite vous en remercie

Par mimi493

Est-ce que vous êtes officiellement domicilié chez vos parents ?

Par chaber

Bonjour,

l'assurance Responsabilité Civile de vos parents prévoit que sont considérés comme assurés

"leurs descendants ou ascendants qui, n'ayant pas de foyer propre, vivent de manière habituelle au foyer du souscripteur"

Bien entendu il faut en apporter la preuve. Et si non es que je peut dire que le chat appartient a mes parents
Le but du forum n'est pas de vous inciter à faire de fausses déclarations